



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 01-2021

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement numéro **01-2021** régissant la pose, le maintien et l'entretien de compteurs d'eau de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, tenue à huis clos (vidéoconférence).

Ce règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels existants et toutes nouvelles constructions.

Ce dernier peut être consulté au bureau municipal situé au 4050, rue principale à Notre-Dame-de-Lourdes, du lundi au vendredi, aux heures normales d'ouverture. Il est également disponible par courriel, sur demande. Une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 13 avril 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 avril 2021, entre 13h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13^e jour d'avril 2021.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*